

## ABONNEMENT.

**Saumur :**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

## Poste :

En an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Doit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées  
sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAYAS-LAVITTE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Septembre 1875.

## Chronique générale.

## LES FAMILLES DES RÉSERVISTES.

M. le vice-président du conseil, ministre  
de l'intérieur, vient d'adresser aux préfets la  
circulaire suivante :

« Versailles, 2 septembre 1875.

» Monsieur le préfet,

» Plusieurs de vos collègues se sont  
préoccupés de la situation des familles des  
hommes appartenant à la classe 1867 et qui  
vont être appelés, en exécution de la loi  
du 27 juillet 1872, à prendre part, pen-  
dant quatre semaines, aux exercices militai-  
res.

» Le gouvernement n'est pas resté étran-  
ger à ces préoccupations, et mon intention  
est d'examiner avec vous aujourd'hui les me-  
sures qu'il pourrait y avoir lieu de prendre  
pour satisfaire à ce qu'elles ont de légi-  
time.

» L'appel temporaire de la classe 1867, il  
convient d'abord de le remarquer, est l'ap-  
plication pure et simple de la loi de recrute-  
ment, dont l'article 43 assujettit les résér-  
vistes à deux manœuvres pendant leur temps  
de service. Ces exercices constituent donc  
une obligation normale, imposée par la loi  
à tous les Français, comme les autres  
obligations du service ordinaire. Pas plus  
que celles-ci, elles ne sauraient ouvrir aux  
familles un droit à une indemnité pécu-  
niaire. Tel est le principe, et il doit être main-  
tenu.

» La question de droit étant ainsi écartée,  
on peut concevoir, pour certains cas excep-  
tionnels, la nécessité de venir en aide, par  
des secours, aux familles pauvres momenta-  
nement privées de leur chef.

» Déjà, M. le ministre de la guerre a bien  
voulu dispenser des manœuvres prochaines  
les soutiens de famille et ceux que MM. les  
commandants de corps d'armée ont clas-  
sés comme tels dans tous les départements  
qui ont été récemment éprouvés par les  
inondations. Les situations les plus dignes  
d'intérêt se trouvent ainsi prévues et sauve-  
gardées.

» Si l'on considère, en effet, les diverses  
catégories entre lesquelles se répartiront les  
autres réservistes, on voit qu'il y a lieu d'é-  
liminer tout d'abord les célibataires, ceux  
qui n'ont pas de charges de famille ou qui  
se trouvent à l'abri de la gêne.

» Parmi les hommes mariés et pères de  
famille dont le travail est la seule ressource,  
on peut également écarter ceux qui occu-  
pent un emploi. En ce qui concerne le per-  
sonnel relevant soit des divers ministères,  
soit des administrations publiques qui s'y  
rattachent, je vous rappelle que, d'après le  
principe posé par le décret du 9 novembre  
1853, les congés nécessités par l'accomplis-  
sment d'un des devoirs que la loi impose  
sont affranchis de toute retenue. Les traite-  
ments seront donc intégralement payés. La  
même mesure sera, je l'espère, adoptée par  
les directeurs des administrations particu-  
lières, les chefs d'industrie et les patrons.  
Disposant d'un certain personnel et grâce à  
l'empressement que mettront les camarades  
des absents à se partager le travail, ils pour-  
ront le plus souvent conserver aux réservis-

tes, pour un laps de temps si court, leur po-  
sition et leurs émoluments, sans que rien  
ait à en souffrir.

» Restent les journaliers des villes et des  
campagnes qui, ayant à leur charge une  
femme et des enfants, ne peuvent compter  
que sur un salaire quotidien dont la sup-  
pression, même momentanée, créerait à  
leur famille des embarras sérieux.

» En réalité, ces derniers seulement au-  
ront besoin de secours. Le soin de leur venir  
en aide appartient aux administrations loca-  
les, et comme, sauf dans les grands centres  
industriels, le nombre des secours sera très-  
restreint, les sacrifices que ces administra-  
tions pourront avoir à s'imposer se rédui-  
ront sans doute à des proportions peu con-  
sidérables.

» Le gouvernement, cependant, a prévu  
le cas où certaines localités auraient besoin  
d'être d'elles-mêmes aidées dans l'accom-  
plissement de cette tâche ; M. le ministre de  
la guerre et moi, nous serions disposés à te-  
nir compte de leurs efforts à ces communes  
pauvres.

» Vous me soumettez en leur faveur des  
propositions de secours qui devront être  
aussi modérées que possible ; car les alloca-  
tions des deux ministères seront prélevées  
sur le crédit très-limité des secours géné-  
raux, et s'il convient de ne pas négliger les  
situations dont je viens de parler, il importe  
à un degré égal de ne pas troubler trop pro-  
fondément le service ordinaire des secours  
de l'Etat.

» Recevez, monsieur le préfet, l'assurance  
de ma considération très-distinguée.

» Le vice-président du conseil,  
ministre de l'intérieur,  
» BUFFET. »

## On lit dans la Patrie :

Malgré des appels et des avis réitérés, cer-  
tains réservistes, il faut bien l'avouer, ne se  
sont pas rendus à la convocation qui leur  
était adressée. Les noms de tous les absents  
ont été inscrits avec soin ; une enquête pres-  
crite par l'autorité militaire sera faite au su-  
jet de chacun d'eux et, s'ils n'ont point été  
retenus par un cas de force majeure, des pei-  
nes disciplinaires leur seront infligées.

Telles sont, en résumé, les instructions  
générales données par le ministre de la  
guerre.

On lit dans le journal de Constantinople,  
le *Djeridei Chavadis* :

« Dès qu'on soulève la question la plus  
insignifiante ou qu'il se produit le plus léger  
trouble, les puissances étrangères s'immis-  
cent dans les affaires intérieures de la Tur-  
quie. La Russie, la France et l'Allemagne,  
l'Italie, l'Autriche et l'Angleterre, qui toutes  
ont eu comme nous des questions religieuses  
et politiques à débattre chez elles, auraient  
repoussé avec indignation la moindre tenta-  
tive d'immixtion de la part de l'étranger.  
Est-il juste que les mêmes puissances exi-  
gent de la Sublime-Porte qu'elle accepte  
une immixtion étrangère aussitôt qu'un petit  
point noir se montre du côté de la Turquie ?

» L'empire ottoman est aujourd'hui une  
puissance de premier ordre ; il peut mettre  
sur pied 800,000 hommes armés de fusils  
à aiguille et de canons krupp ; il est donc  
assez fort pour étouffer lui-même les insur-  
rections qui se produisent sur son territoire,  
et il ne se laissera pas morceler le moins du  
monde à cause d'une démonstration sédi-  
tieuse.

» Le zèle des cabinets européens provient  
de ce qu'ils ne connaissent pas la Turquie ;  
mais nous qui savons que chaque pouce de  
terrain de notre empire a été arrosé du sang  
de nos pères, nous sommes certains d'être  
toujours prêts à repousser les attaques  
dirigées contre notre pays par des bandes  
ennemies. »

Ces ridicules rodomontades ne prouvent  
qu'une chose, c'est qu'à Constantinople on  
croit ou affecte de croire que l'insurrection  
de l'Herzégovine est vaincue ; mais, vienne  
un danger réel, et la « puissance de premier  
ordre, » avec ses « 800,000 hommes armés  
de fusils à aiguille et de canons krupp, »  
parlera d'autre ton, à moins qu'elle n'ait  
derrière elle quelque puissance réellement  
européenne. Est-il besoin de rappeler la  
guerre de Crimée, où, sans la France et  
l'Angleterre, la Turquie aurait fait triste  
figure, et après laquelle elle avait pris tant  
d'engagements si vite oubliés ?

L'impératrice Eugénie, accompagnée de  
son fils, s'est rendue, mercredi dernier, au  
château de Friedrichshafen, sur le lac de  
Constance, pour y rendre visite au roi et à  
la reine de Wurtemberg.

L'impératrice est rentrée le soir même au  
château d'Arenenberg.

On a fait quelque bruit d'un discours pro-  
noncé par le préfet de Meurthe-et-Moselle à  
la distribution des prix donnés aux écoles  
des Frères, à Nancy. Les radicaux de Nancy  
ont crié si fort qu'ils ont troué des échos  
parmi toute la radicaillade de France. Jamais  
« préfet de l'ordre moral » n'avait été aussi  
malmené que M. de Chambon. Avant de lire  
son discours, et rien qu'aux trépignements  
des libres-penseurs, on pouvait juger que  
l'honorable préfet avait dû dire quelques  
bonnes vérités, accompagnées de réflexions  
excellentes et dans un fort bon style.

M. le préfet, il est vrai, a rendu, en hom-  
me de haute intelligence et de cœur, le plus  
juste et le plus chaleureux hommage aux  
Frères qui rendent en tous lieux les plus  
signalés services au milieu de notre affreux  
désordre moral.

L'excellent administrateur a impression-  
né profondément l'auditoire quand il s'est  
écrié avec l'accent de la gratitude et de la  
vérité :

« Et nos Frères, que font-ils ? Dans ce  
monde de combinaisons ardentes, de désirs,  
d'appétits non satisfaits, où chacun est à la  
poursuite de la jouissance et du plaisir, où  
la vanité est un si puissant mobile dans les  
actions humaines, quelle est l'attitude des  
Frères des écoles chrétiennes ? Ils ont arraché  
de leur cœur toutes les attaches les plus  
légitimes, tout ce qui peut charmer l'exis-  
tence ; ils ont tout quitté pour venir à vous ;  
ils ont abandonné foyer, parents, famille,  
bien-être, pour vivre dans la pauvreté et  
dans l'humilité ; ils ont détourné leurs re-  
gards de l'horizon du monde pour les ren-  
fermer entre les quatre murs de leur classe.  
(Applaudissements.)

» Toute leur ambition consiste à dévelop-  
per votre intelligence, à déposer dans vos  
cœurs le germe de toutes les vertus, de tous  
les grands principes, à y porter les croyan-  
ces qui doivent assurer votre bonheur en ce  
monde et répandre dans votre cœur l'amour  
de Dieu, l'amour de vos parents, l'amour de  
vos semblables, de la patrie ! Et leurs jouis-

sances ! quelles sont-elles ? La satisfaction  
du devoir accompli, de vos nobles efforts,  
des succès que vous remportez en ce jour de  
triomphe. La joie que vous leur communi-  
quez et plus encore que votre joie, celle de  
vos mères émues. Eh bien ! toutes ces joies  
trouvent un écho chaleureux dans le cœur  
de nos bons Frères ; voilà leur récompense.  
(Triple salve d'applaudissements.)

» Si je cherche les Frères hors de leur de-  
meure, je les trouve sur le champ de ba-  
taille, dans les tranchées, sous les canons  
ennemis, pansant nos soldats dans la plaine  
de Champigny, où ils tombaient mourants  
sur le sol couvert de neige, où les blessés  
succombaient sous le froid, implorant le  
secours de la science et de la foi. Qui se  
précipite ? Qui vient alors, bravant la fa-  
tigue, le froid et la mort, pour arracher à  
la douleur et au péril les braves mobiles  
venus de toutes nos provinces ? J'ai nommé  
ceux que tous ont bénis non moins qu'admi-  
rés, les Frères, les brancardiers de Cham-  
pigny. Je ne dirai pas leurs noms ; l'histoire  
redira combien il en est mort au champ  
d'honneur. »

M. Gizolme, préfet des Pyrénées-Orien-  
tales, vient de payer le même tribut de re-  
connaissance et d'éloges aux Frères des  
écoles chrétiennes :

« Continuez paisiblement, a-t-il dit, votre  
œuvre laborieuse et féconde ; vous n'avez  
plus, grâce à Dieu, rien à redouter de l'ar-  
bitraire : le gouvernement vous répond de  
l'intégrité de vos droits ! »

## Etranger.

## PROVINCES DANUBIENNES.

On assure à Belgrade que le gouverne-  
ment serbe prendra positivement des me-  
sures sérieuses pour protéger ses frontières  
du Sud contre des incursions des bachibou-  
zouks bosniaques et, suivant les journaux  
de Vienne, il aurait déjà informé les puis-  
sances, par voie diplomatique, qu'il repous-  
serait la force par la force.

Les consuls européens, délégués par  
leurs gouvernements pour composer la com-  
mission d'enquête internationale, se sont  
déjà réunis à Mostar où les attendait le haut  
commissaire ottoman Server Pacha.

On lit dans l'*Istok* de Belgrade, à la date  
du 31 août :

« La Turquie, depuis nombre de jours, a  
cessé de parler, et ses amis cherchent à ré-  
duire l'importance des nouvelles du théâtre  
de la guerre en insinuant qu'elles émanent  
de sources slaves. Nul, cependant, ne sau-  
rait contester à l'insurrection la sérieuse  
portée qui doit lui être attribuée. Il faut, en  
effet, bon gré mal gré, constater que les  
Turcs sont incapables de dominer le mouve-  
ment insurrectionnel. Nous-mêmes, qui  
sommes ici aux sources, nous sommes sur-  
pris des progrès considérables que l'insur-  
rection a accomplis dans ces dix derniers  
jours. La prise de la forteresse de Zorasko  
est un fait d'une grande portée, non-seule-  
ment pour l'Herzégovine, mais aussi pour  
le Monténégro. Près de Dabra, Peko Pao-  
lowitz a remporté une grande victoire et  
a fait main basse sur une grande quantité  
d'armes et de munitions. Lazar Poschitza a  
été non moins heureux dans les environs de  
Zakko.

Autour de Trébinje, les escarmouches se succèdent sans interruption. Sans le traître Marinowitz, tous les Turcs qui ont fait la sortie de Trébinje seraient tombés entre les mains des insurgés. Marinowitz, après avoir touché en argent turc le prix de sa trahison, s'est enfui en Valachie. Si Trébinje n'a pas encore été enlevé d'assaut, cela tient à ce que les nôtres ont dû envoyer la moitié de leurs forces pour barrer le passage aux Turcs arrivant de Kleck. Sous Trébinje se trouvent actuellement massées des forces considérables qui, parmi les chefs, comptent d'anciens officiers autrichiens et garibaldiens. Les insurgés ont créé un service régulier de postes; ils reçoivent des journaux, des correspondances, etc. En résumé, l'insurrection de l'Herzégovine est organisée sur un pied redoutable. »

On ne saurait mettre en doute que l'empire ottoman soit condamné à être transformé de fond en comble. Ce n'est qu'une question de temps. Tout le monde est d'accord pour reconnaître que ce changement est inévitable. Seulement, on diffère d'avis sur les moyens de l'accomplir. Le pis est qu'entre le Danube et l'Archipel, et même entre le Danube et la chaîne des Carpathes, il se trouve une masse si confuse de tribus hétérogènes entremêlées les unes aux autres et différant cependant entre elles d'origine, de langue, de croyance, tout autant que le Français diffère du Russe, le Danois de l'Espagnol, l'Anglais du Chinois. Ce fait est incontestablement établi. Dans toutes les circonstances possibles, ce sera une tâche désespérante que d'établir des Etats nationaux clairement définis dans le chaos de ces races entremêlées.

#### ESPAGNE.

Ordre général du jour, du 29 août 1875, à Ripoll.

#### Volontaires,

Les forts de la Seo ont capitulé, après une héroïque résistance de la part de ceux de vos frères auxquels la défense avait été confiée. Ceux-ci ont démontré une fois de plus de quoi l'armée carliste est capable, et ils ne se sont rendus que quand ils ont vu démoli presque complètement, par le fer ennemi, les murs des forteresses; après quoi, ils ont obtenu une capitulation honorable, et en sont sortis avec tous les honneurs de la guerre.

Voyez à quel point l'ennemi est faible, que pour attaquer nos forteresses il n'a pas hésité à s'humilier en demandant la protection de la France. Si elle lui avait été refusée, nos ennemis n'auraient jamais pu réussir. Il ne faut pourtant nullement se décourager à cause de cet incident de la guerre; mais, au contraire, reprendre vigueur pour battre l'ennemi qui, orgueilleux de cette coûteuse victoire, viendra sans doute nous attaquer dans quelques jours.

Volontaires, ayez une pleine confiance dans vos chefs et officiers qui doivent vous mener au combat, et vous remporterez au cri de vive le roi! d'aussi glorieux lauriers que ceux que vous avez mille fois cueillis sur les champs de bataille.

Voilà ce qu'attend de vous votre capitaine. SAVALLS.

#### ALLEMAGNE.

Stuttgart, 2 septembre.

Après avoir passé en revue les garnisons de Stuttgart et de Ludwigsburg, le prince héritier s'est rendu à Ulm où il a été reçu à la gare par les officiers des troupes wurtembergoises et bavaroises qui composent la garnison de cette forteresse. Ensuite son altesse impériale est partie pour Friedrichshafen, où se trouve actuellement le roi et la reine.

Le prince héritier de Wurtemberg n'a pas assisté aux fêtes données par la famille royale en l'honneur du prince impérial. Il continue à vivre absolument seul dans un château situé sur les bords du lac de Constance. Voici les renseignements que j'ai pu recueillir à Stuttgart sur les causes de cet isolement volontaire du prince.

On se rappelle que le prince Guillaume de Wurtemberg, neveu et héritier du roi Charles, a quitté brusquement le service de la Prusse, bien qu'il porte encore l'uniforme des hussards de la garde impériale.

Toutefois, les motifs de cette rupture n'ont rien de commun avec la politique et il ne faudrait pas y voir une nouvelle manifestation particulariste dans le genre de celle du roi Louis de Bavière, se retirant à Hohens-

chwangau pour éviter de se rencontrer avec l'empereur Guillaume. C'est tout simplement une affaire d'amour. Le prince s'est laissé séduire par les beaux yeux d'une petite bourgeoise de Postdam, et au lieu de mener sa campagne à la façon des grands seigneurs du XVIII<sup>e</sup> siècle, il a pris au sérieux cette liaison, malgré les observations de son oncle, le prince Auguste de Wurtemberg, commandant en chef de la garde impériale. Plutôt que d'abandonner sa belle de Postdam, le prince Guillaume a quitté le service prussien, et aujourd'hui il ne songe qu'à résister aux observations de sa famille qui ne cesse d'exiger de lui le sacrifice de ses affections les plus chères.

Dans les cercles politiques on se préoccupe beaucoup de l'attitude éventuelle de la France par rapport à la question d'Orient. La Gazette de l'Allemagne du Nord, en sa qualité d'organe officieuse, fait ressortir l'utilité d'une entente avec l'ennemi d'hier. La presse nationaliste et libérale le prend sur le même ton; elle ne croit plus à la nécessité d'un antagonisme éternel entre la France et l'Allemagne et déclare qu'en célébrant l'anniversaire de Sedan le peuple allemand se réjouit plutôt de la formation de la nouvelle unité, conquise sur le champ de bataille de Sedan, que de l'humiliation de la France et de la chute de l'empire napoléonien.

(Corresp. dipl. européenne.)

#### ITALIE.

Une polémique assez vive s'est allumée entre divers journaux italianisants au sujet du maintien à Rome de la capitale de l'Italie. Plusieurs villes prétendent à l'honneur d'être capitales. Leurs vœux, naguères secrets, éclatent aujourd'hui sans retenue. Milan, Naples et surtout Florence jaloussent la prééminence de Rome. Chaque ville a son organe, et l'on se dispute à coups d'articles de journaux. On a même inventé un terme pour désigner le crime de ceux qui ne veulent plus que Rome soit la capitale de l'Italie: on les appelle des *romicides*. En elles-mêmes, ces querelles importent peu; mais c'est là peut-être un symptôme de la dislocation si souvent prédite de l'unité italienne.

#### On lit dans l'Italie:

Civita-Vecchia, elle aussi, a sa question brûlante.

On sait que Garibaldi, occupé de ses projets sur le Tibre, s'inquiétait peu, dans ces derniers temps, des questions secondaires.

A Frascati, sa première villégiature, c'était la société ouvrière de la ville qui s'était chargée de le nourrir lui et sa famille. Ladite société envoyait tous les matins au général 20 ou 22 livres de viande, 4 poulets, plusieurs kilogrammes de fruits, le reste à l'avenant.

Le général ne s'occupait aucunement de savoir comment il subsistait; il ne le sut que le jour de son départ, la société ouvrière lui ayant présenté ce jour-là la note acquittée de tous ses fournisseurs. Le général remercia, tout ému, et se rendit à Civita-Vecchia.

Maintenant qu'il est parti, le propriétaire de la villa où il habitait (c'est un aubergiste de la ville) présente à la municipalité la note des frais faits par lui pour l'entretien du général.

L'addition a été trouvée, paraît-il, fortement salée. Elle s'élève, pour un mois, logement non compris, à la somme de 7,726 fr. 35 c. La famille du général se composait de sa femme (c'est ainsi qu'il la nomme), des deux enfants qu'il a eus d'elle, et d'une autre fille plus grande, âgée de quatorze à quinze ans, qui a été élevée en Grèce, et qui depuis peu est venue rejoindre son père. Il y avait aussi le secrétaire du général, M. Basso, son ami M. Sgarlino, et deux domestiques; en tout, sept grandes personnes et deux enfants.

Dans la note de l'hôtelier, chaque dîner est compté 100 fr., chaque souper 30 fr. D'après ledit hôtelier, il aurait été servi chaque jour 18 litres de vin de Chianti à la famille du général, les domestiques auraient bu 9 barils de vin de qualité inférieure durant le mois. On aurait aussi consommé beaucoup de glace, 45 kilogrammes par jour, dit toujours l'hôtelier.

Vous devinez si ce compte a révolutionné Civita-Vecchia. Les habitants disent qu'il est énormément exagéré; l'hôtelier soutient mordicus qu'il n'en rabattrait pas un sou, qu'il a fourni tout ce dont il demande le paiement, qu'il veut son argent.

L'affaire en est là. Il nous semble que la

municipalité aura quelque difficulté à en sortir.

## Nouvelles militaires.

Les manœuvres réglementaires d'automne qui, dans le fait, ont commencé vendredi par le départ des réservistes, excitent cette année une certaine curiosité. Elles sont, en effet, réglées de manière à éprouver tous les services. Voici, d'après un journal de Paris, quelques détails sur ce point:

« C'est le corps de l'intendance qui a le premier manœuvré. Il lui a fallu, en effet, régler ses services de façon à ce que les 450,000 hommes arrivant de tous les points de la France fussent en vingt-quatre heures incorporés, habillés, équipés, et prêts à entrer en ligne le lendemain. La question capitale pour une armée, les subsistances, a été soigneusement posée. Les approvisionnements à l'avance ont été interdits. On a dû procéder comme en guerre alors que, par suite de mouvements, un corps se trouve avoir doublé son effectif.

» Pour assimiler presque complètement les manœuvres à une guerre véritable, les troupes, suivant les cas et les lieux, bivouaqueront ou seront cantonnées dans les villages. Les officiers auront donc à veiller aux logements, à faire dresser les tentes, etc. On habituera ainsi les hommes à la vie exceptionnelle du service en campagne. La soupe se fera par escouade. Les rations seront perçues et distribuées comme en présence de l'ennemi. Il en sera de même des munitions. On évitera de donner aux hommes un grand nombre de cartouches afin de mettre aux prises avec la nécessité les officiers chargés de leur renouvellement. Les fourgons de l'artillerie suivront les régiments. »

Le ministre de la guerre a décidé, le 4<sup>e</sup> juin 1875, que, dans l'arme de la cavalerie, les capitaines commandants, les fonctionnaires adjutants-majors et les officiers de peloton seraient munis d'un sifflet modèle dit *Badel*.

Une instruction ministérielle en date du 16 août courant règle ainsi qu'il suit l'emploi de ce sifflet dans les manœuvres.

Il n'est pas destiné à remplacer la trompette dans le service habituel; il est simplement un aide de commandement dans les circonstances où une troupe a intérêt à ne pas révéler sa présence ou ses mouvements. Ces circonstances ne se présentent qu'à proximité de l'ennemi, aux avant-postes, dans le service des reconnaissances, dans les marches de nuit ou à travers des terrains couverts, dans les embuscades, enfin dans les prises d'armes des bivouacs ou cantonnements.

En conséquence, les capitaines commandants et les chefs de peloton feront usage du sifflet dans les conditions suivantes:

1<sup>o</sup> Dans les avant-gardes, pour appeler l'attention de la pointe et la diriger soit du geste, soit au moyen de signaux de direction. Les signaux employés sont: *attention, allures et direction*.

2<sup>o</sup> Dans les marches ou découvertes, surtout pendant la nuit, pour indiquer la direction aux groupes dispersés. Les signaux sont: *appels de direction et allures*.

3<sup>o</sup> Dans les avant-postes, pour attirer l'attention des vedettes et les diriger au moyen des signes convenus d'avance ou pour les rallier. Les indications à faire aux vedettes étant presque toujours individuelles, les seuls signaux à employer sont: *attention et ralliement*.

4<sup>o</sup> Dans les actions de tirailleurs, pour attirer l'attention des hommes, afin de les diriger ensuite de la voix et du geste, ou si la disposition des tirailleurs l'exige, pour les diriger au moyen des signaux de direction.

5<sup>o</sup> Dans les surprises ou embuscades, pour donner le signal de l'attaque ou de la retraite. Les signaux sont: *attaque et retraite*.

Les capitaines chargés des fonctions d'adjutant-major feront également usage du sifflet dans les bivouacs ou les cantonnements, pour y faire prendre les armes. Les signaux faits par eux seront répétés avec modération par les officiers d'escadron, lorsque cette répétition aura été jugée nécessaire. Les signaux employés sont: *attention et ralliement*, qui correspondent aux commandements: *sellez et à cheval*.

On pourra aussi réunir les hommes dans les cantonnements, pour les distributions, au moyen du signal: *appels de direction*. On comprendra que pour rendre l'emploi du sifflet également facile et compréhensible, il a fallu réduire, autant que possible, le nombre des signaux.

Ces signaux, notés en musique, sont au nombre de douze, savoir:

1<sup>o</sup> Attention, 2<sup>o</sup> marche au pas (quand on est au trot ou au galop), 3<sup>o</sup> halte, 4<sup>o</sup> au trot, 5<sup>o</sup> au galop, 6<sup>o</sup> à droite, 7<sup>o</sup> à gauche, 8<sup>o</sup> demi-tour, 9<sup>o</sup> direction, 10<sup>o</sup> appels de direction, 11<sup>o</sup> signal d'attaque, 12<sup>o</sup> retraite.

L'emploi du sifflet est en outre représenté par des lignes conventionnelles indiquant le coup de sifflet bref, le coup de sifflet produit par une expiration naturelle, le coup de sifflet prolongé proportionnellement à la longueur de la ligne, le coup de sifflet en trille, c'est-à-dire produit par un roulement du gosier.

La distance entre les lignes conventionnelles représente les intervalles à laisser entre les notes.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Par application de la loi du 19 mars 1874, relative au travail des enfants et filles mineures dans les manufactures, les préfets ont, au mois d'avril dernier, nommé, sur des listes dressées par les conseils généraux, des commissions chargées de surveiller l'application des nouvelles prescriptions édictées.

Ces commissions, composées au minimum de cinq membres, dont un ingénieur et un inspecteur de l'enseignement, vont se réunir pour la première fois dans le courant du mois de septembre. Leurs délibérations porteront sur toutes les parties du contrôle qui leur est confié: travail dans les ateliers, usines, etc.; fréquentation plus ou moins assidue de l'école par les enfants; service de l'inspecteur de la circonscription, etc., etc.

Avant de se séparer, les commissions, se conformant à la loi, auront à faire un rapport au préfet du département, qui lui-même fera parvenir un résumé de tous ces documents au ministère de l'agriculture et du commerce.

Pendant la journée de dimanche, les rues de Poitiers étaient parcourues par les réservistes qui, équipés de la veille, profitaient de leur journée de dimanche pour visiter la ville et montrer leur uniforme. La plupart paraissaient enchantés de leur nouveau costume.

Un assez grand nombre de sergents et de caporaux du 125<sup>e</sup> de ligne sont arrivés de Paris pour l'instruction des recrues de la réserve.

A huit heures, les 200 hommes destinés à rejoindre le bataillon caserné à Saint-Maixent sont partis pour cette ville. C'est hier seulement qu'ont commencé les exercices dans tous les corps.

Les réservistes incorporés dans le 20<sup>e</sup> d'artillerie restent à Poitiers. — Ceux qui appartiennent au 33<sup>e</sup> sont envoyés au camp du Ruchard.

Les réservistes du 125<sup>e</sup> n'ont pas reçu l'uniforme de la ligne. On a utilisé les vareuses, les pantalons, les képis, les souliers, etc., qui avaient été fabriqués pour les mobiles pendant la dernière guerre.

Indépendamment des tuniques, vareuses et des brodequins napolitains, il sera mis en essai, pendant les grandes manœuvres, les effets ou objets suivants:

Des toiles en caoutchouc et en moleskine pour le couchage des hommes.

Des tentes *Valdejo*, définitivement adoptées en principe, afin de voir si le montant devra être divisé en trois ou quatre parties.

Des seaux en toile, destinés à remplacer les grands bidons: il en sera délivré un pour quatre hommes.

Des havre-sacs en toile d'un nouveau modèle, dans lesquels le bois des anciennes planchettes a été remplacé par un bois plus solide, et l'ouverture latérale, pour retirer les cartouches, supprimée.

Des porte-manteaux plus petits que ceux actuellement d'ordonnance.

Enfin, des fanions, guidons et lanternes pour le service des quartiers généraux.

Ces divers objets ne seront adoptés que si les essais qu'ils vont subir pendant les manœuvres leur sont favorables.

Tours. — L'Union libérale nous apprend qu'un assassinat a été commis l'avant-dernière nuit, sur la grève que la Loire laisse à sec au-dessous du pont suspendu de Saint-Cyr.

On a trouvé là, au point du jour, le cadavre d'une femme de mœurs légères. La tête portait de nombreuses traces de coups ; la bouche et les narines étaient pleines de sang. L'assassin a dû étrangler sa victime avec les mains.

M. le procureur de la République, M. le docteur Danner et M. le commissaire central se sont aussitôt transportés sur le théâtre du crime.

Une enquête est commencée.

Niort. — Cinq pigeons voyageurs avaient été lâchés, dimanche 29 août, sur la place de la Breche de Niort, à une heure et demie, pendant le concours départemental. Ces pigeons, qui n'étaient pas habitués aux voyages, ont mis beaucoup de temps pour arriver à leur colombier de Champdeniers, à vingt kilomètres de Niort ; mais enfin ils y sont tous revenus. Deux d'entre eux, les plus vieux, sont arrivés le 29, à sept heures du soir. Les trois autres n'y sont arrivés que le 2 septembre, ramenant avec eux un autre pigeon du même colombier, lâché à Niort dix jours auparavant, et qui n'était pas revenu. L'un de ces pigeons avait sans doute reçu un coup de fusil, car il avait une patte cassée.

La Société d'agriculture, voulant encourager ces essais et récompenser les succès déjà obtenus, a décerné une médaille d'argent à M. Gustave Sachon, propriétaire de ces pigeons, qui avait eu une médaille de bronze au concours régional de Niort.

#### LA STATUE DE CHATEAUBRIAND.

L'inauguration de la statue de Chateaubriand a eu lieu dimanche à une heure, par un temps superbe.

Le maire de Saint-Malo a prononcé un discours. M. Camille Doucet a répondu au nom de l'Académie française, et M. Paul Féval au nom de la Société des Gens de lettres.

Le duc de Noailles, titulaire du fauteuil de Chateaubriand, a fait l'éloge de son prédécesseur.

La maire de Saint-Servan a lu une ode de Chateaubriand couronnée aux Jeux floraux, dont l'auteur est M. Maury.

Une immense population était accourue de Paris, de Rennes, Dinan et Granville.

Un banquet a été offert aux notabilités de toutes sortes, dans la grande salle de la mairie. Au dessert, le maire de Saint-Malo a porté un toast au Président de la République. Le préfet a répondu. D'autres toasts ont été portés par MM. Caro, Sauzei, etc.

Illumination générale de la ville. Les barques pavées, courant dans la rade illuminée, produisaient un effet ravissant.

#### DE LA CLÔTURE FORCÉE.

L'article 663 du Code civil est ainsi formulé :

« Chacun peut contraindre son voisin, dans les villes et les faubourgs, à contribuer aux constructions et réparations de la clôture faisant séparation de leurs maisons, cours et jardins assis esdites villes et faubourgs. La hauteur de la clôture est fixée suivant les règlements particuliers ou les usages constants et reconnus, et, à défaut d'usages et de règlements, tout mur de séparation entre voisins qui sera construit ou établi à l'avenir, doit avoir au moins 32 décimètres (dix pieds) de hauteur, compris le chapiteau, dans les villes de cinquante mille âmes et au-dessus, et 26 décimètres (huit pieds) pour les autres. »

Cette servitude se justifie pleinement par la nécessité d'assurer la sécurité des habitations dans les lieux où la population est nombreuse ; aussi ne frappe-t-elle que les propriétés urbaines, les campagnes en sont exemptes, chacun peut y clore sa propriété, mais ne peut pas, comme dans les villes et faubourgs, obliger son voisin à contribuer de son argent à l'établissement d'une clôture moyennante.

C'est à l'autorité administrative qu'il appartient de déterminer, dans les cas douteux, si une agglomération d'habitants est assez nombreuse pour comporter le nom de ville avec ou sans faubourgs.

Dans les villes et faubourgs, une haie, une palissade, etc., ne constituent pas une clôture suffisante, chacun des voisins peut

demander que ces clôtures soient, à frais communs, remplacées par un mur.

#### SEPTEMBRE.

Il est peu de mois qui aient porté autant de noms différents que Septembre. Les Egyptiens et les Grecs, qui voulaient honorer l'arrêt du soleil dans ce mois, l'appellèrent *Paophi*, puis *Boedromion*. Les sénateurs romains l'appellèrent successivement *Tiberius*, *Germanicus*, *Antoninus*, *Tacitus*, en l'honneur de Tibère, de Domitien, d'Antonin le Pieux et de Tacite. Mais toutes ces dénominations eurent peu de durée. La seule qui lui resta fut celle que lui donna Romulus. Il appela ce mois septembre et le plaça le septième de l'année ; à cette époque, le premier mois était mars. Lorsque plus tard l'année commença en janvier, septembre devint naturellement le neuvième mois.

Les Egyptiens avaient consacré ce mois à Isis, déesse qui avait pour mission de répandre sur la terre les semences qui devaient la féconder.

Les Romains adoraient, en septembre, Vulcain, dieu des forgerons et des agriculteurs, auxquels il fournissait les instruments nécessaires à travailler la terre. Le 25 du mois, ils célébraient également la fête de Vénus génitrice, symbole de la puissance qui crée. Les anciens avaient l'habitude, chaque année, à l'époque de l'équinoxe, de planter un clou dans le temple de Minerve. Ce clou marquait le nombre des années. Cette cérémonie, qui se faisait solennellement, donnait lieu aux fêtes du Clou sacré. Au moyen âge, le 4 septembre, se célébrait la fête de la Basoche. Ce jour-là, les clercs avaient la permission d'aller prendre dans le bois de Vincennes un chêne, qu'ils plantaient ensuite, après une grande cérémonie, dans la cour de la Sainte-Chapelle. Cet usage fut alors aboli vers 1786.

Le 22 septembre, le soleil paraît entrer dans le signe de la Balance. C'est le commencement de l'automne. Les anciens représentaient Septembre sous les traits d'un homme âgé, portant sur son front une couronne de pampres et tenant un lézard dans la main. Dans les Indes, on appelle ce mois « lune de blé. »

#### Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 5 septembre 1875.

Versements de 52 déposants (12 nouveaux), 8,520 fr. 80 c.

Remboursements, 5,468 fr. 06 c.

Madame DIXSAUT a l'honneur de prévenir les familles qu'à partir du lundi, 4 octobre prochain, elle donnera des leçons particulières, et ouvrira un cours d'enseignement qui aura lieu, tous les jours, de 4 heures à 3 heures, rue de la Chouetterie, n° 17, le samedi et le dimanche exceptés.

Le prix du cours est fixé à 10 fr. par mois.

Les mères pourront y assister et se rendre ainsi compte des progrès de leurs enfants.

Madame Dixsaut prie les parents qui voudront bien l'honorer de leur confiance, de faire inscrire leurs enfants, dès le 20 septembre, de 4 heures à 7 heures, à son domicile, rue de la Chouetterie, n° 17.

#### Faits divers.

Les lauriers du capitaine Boyton et du capitaine Webb sont en danger. Le *Standard* raconte avec enthousiasme l'exploit d'une jeune miss de quatorze ans, qui a fait à la nage le trajet de London-Bridge à Greenwich, c'est-à-dire un trajet de cinq milles dont, paraît-il, elle s'est acquittée sans être fatiguée. Miss Agnès-Alice Beekwith est, de l'autre côté de la Manche, l'héroïne du jour et va supplanter le capitaine Webb.

Dédié par *Paris-Journal* aux amateurs de chiffres :

Un journal allemand donne les renseignements suivants statistiques sur la quantité de lettres qui s'échangent annuellement entre les divers pays du globe.

La circulation des lettres expédiées par la poste comprend environ 3,800,000,000 de lettres pour le globe entier, c'est-à-dire 100 pièces par seconde et 3 pièces par individu vivant. Le poids total de ces lettres est de 33 millions de kilogrammes.

Le papier déplié couvrirait une surface de huit milles géographiques carrés ; c'est à peu près la superficie de la principauté de Schaumbourg-Lippe.

De ces 3 milliards 300 millions de lettres, 400 millions environ entrent dans l'échange international.

Avouez qu'il faut avoir la tête bien carrée pour se livrer à ces calculs-là !

Le chroniqueur du *Sport* parle d'un mariage princier qui vient de se dénouer par le divorce, celui du grand-duc Alexis de Russie.

La jeune femme du grand-duc était Hessoise, et c'est en cette qualité qu'elle avait été agréée par l'impératrice Marie-Alexandrowna comme fille d'honneur. L'impératrice fut bien vite conquise par sa compatriote, et elle devint l'objet de toutes ses préférences.

Une autre conquête bien autrement importante attendait en Russie la jeune suivante. Point jolie, mais douée de cette grâce qui séduit plus que la beauté, possédant une taille charmante et une élégance instinctive incomparable, elle inspira au grand-duc Alexis une passion irrésistible.

Un soir, la czarine vit entrer chez elle sa demoiselle d'honneur qui, toute en larmes, se jeta à ses pieds, lui avouant ses amours grand-ducales, et la suppliant de consentir à son mariage.

Vous jugez le coup de théâtre. Dans la nuit même, la demoiselle d'honneur fut mise en chemin de fer et, sous bonne escorte, reconduite vers la frontière, et le grand-duc eut l'ordre de rejoindre l'escadre.

Mais le czar avait compté sans nos amoureux. Le grand-duc s'échappa, alla retrouver sa fiancée au-delà du Rhin et l'épousa bel et bien en Allemagne, malgré les foudres paternelles, puis il partit avec elle pour l'Amérique.

Son roman durait depuis deux ans, et rien n'avait pu fléchir le czar ni faire rentrer son fils en grâce auprès de lui, quand l'influence de la czarine, agissant sur son fils, le décida à accepter les conditions de l'empereur.

Il fut décidé que le grand-duc consentirait au divorce, reprendrait sa situation dans l'armée russe, où il est chef du régiment d'infanterie d'Ekatherinenbourg, et qu'une pension à vie serait servie à l'héroïne du roman de sa vingtième année.

Ce fut alors que le prince se retrouva, à Londres, avec son père. La semaine dernière, les formalités du divorce ont été accomplies.

Nous nous plaignons de la chaleur ; mais elle est loin d'avoir pour nous les inconvénients qu'elle entraîne dans certains pays et que nous révèle l'extrait suivant de la lettre d'un officier brésilien en ce moment dans l'Amérique du Sud.

« Les amphibiens abondent sous ma tente ; j'ai déjà tué quatre serpents. Chaque matin, je me trouve entouré d'une garde de 15 à 20 monstrueux crapauds, gros comme des chats, qui ont passé la nuit sous les coins de peaux qui forment mon lit.

» D'énormes caïmans se promènent régulièrement toutes les nuits, se rendant d'un lac à un autre. Il y a deux jours, un caïman de sept pieds et demi de long fut tué sous la tente d'un major, et un malheureux soldat brésilien fut emporté dans le lac voisin par une de ces horribles bêtes. »

UN NOUVEAU BALLON. — Le *Scientific American* donne la description d'une nouvelle machine volante ou ballon dirigeable qui vient d'être construite en Amérique et qui doit être envoyée vers le milieu de ce mois.

Cette nouvelle machine paraît être le résultat de la combinaison de tous les principes sur lesquels ont été basés jusqu'ici les différents essais de navigation aérienne. Elle se compose d'un bateau de toile de 65 pieds de long mâté de deux mâts en acier de 28 pieds de haut chacun, et entre lesquels est fixé, dans un réseau s'attachant au sommet de chacun d'eux, un ballon allongé en forme d'œuf. Du réseau partent les cordages qui viennent s'attacher au ballon comme dans les ballons ordinaires. A chaque extrémité du bateau est un propulseur également en toile. Chacun des propulseurs est indépendant. Deux larges gouvernails succèdent aux hélices. De chaque côté du bateau est une grande aile mobile et concave de 35 pieds de long, sur 15 de large à l'avant et 10 à l'arrière.

Les ailes ont un mouvement de 170 battements à la minutes ; les propulseurs font 4,200 révolutions dans le même temps. Ces

appareils de locomotion sont mus par une machine hydraulique de la force de huit chevaux placée dans le bateau.

Toute la machine pèse 4,800 livres ; le ballon a un volume de 80,000 pieds cubes ; 12,000 livres de lest forment la charge ordinaire de cet appareil. On estime qu'il fera 70 milles à l'heure dans l'air calme et qu'il pourra traverser l'Océan en 50 heures. Dans les essais qui vont être faits prochainement, l'inventeur se propose de traverser New-York, Philadelphie, Baltimore et Washington. Si ses premières expériences sont couronnées de succès, il les complètera par un voyage transatlantique pour lequel il pense n'avoir pas besoin de l'aide des courants aériens.

Voici une nouvelle qui peut intéresser les amateurs de vélocipèdes, et que nous trouvons dans un journal qui se publie à Strasbourg.

Le vélocipède a reçu un perfectionnement qui va le rendre d'un usage plus général. Ce perfectionnement, imaginé par un horloger de Berlin, a été soumis à M. Stephan, directeur des postes prussiennes, pour le service des facteurs ruraux. Il consiste dans un mouvement d'horlogerie ajouté au vélocipède, et qui, une fois monté, dispense pendant un temps assez long le cavalier de servir de ses pieds. Un autre appareil nouveau permettrait au vélocipède de marcher aussi lestement dans le sable que sur le terrain solide.

#### Chasseur et Gascon !

Plusieurs chasseurs discutent sur la valeur de leurs chiens d'arrêt.

Et chacun de vanter les exploits de sa bête.

— Tout cela, dit un certain Gascon, n'est rien auprès de Diane. Diane était une chienne comme on n'en voit pas. Il y a un an, elle tint en arrêt un superbe lièvre, attendant que je tirasse. Je n'avais plus de cartouches. Je cours en emprunter à une ferme voisine. Je reviens, impossible de reconnaître l'endroit.

Huit mois après, j'ai retrouvé le squelette de ma bête encore dressé devant celui de son lièvre.

Ils étaient morts dans cette position !

#### Dernières Nouvelles.

Marseille, 6 septembre.

La préfecture a autorisé la réouverture du Café du XIX<sup>e</sup> Siècle, fermé à la suite d'une réunion dans laquelle les intransigeants interpellèrent MM. Amat et Bouchet, députés. L'autorité a pris en considération les bons antécédents du café.

Hier soir, 400 radicaux, invités par lettres particulières, s'étaient assemblés en réunion privée dans un local attenant au Café des Basses-Alpes, faubourg Castellane. Le commissaire central est venu leur signifier l'ordre de se disperser en vertu de l'état de siège.

Tout le monde a obéi. M. Naquet, qui arriva quelques instants après, trouva tous ses invités hors de la salle, et se retira à l'hôtel Beauveau. M. Bouchet avait d'abord refusé d'obtempérer aux ordres de l'autorité, alléguant l'inviolabilité du député, mais il a consenti ensuite à se retirer.

Vienne, 6 septembre.

Les avis de l'Herzégovine constatent que les Turcs sont militairement maîtres du terrain. Les insurgés se retirent dans les montagnes, mais il paraît aussi résulter des mêmes avis que les insurgés se refuseraient à nommer des délégués pour aller conférer à Mostar avec les consuls des puissances. Ils seraient disposés seulement à envoyer des délégués sur un territoire neutre.

Pour les articles non signés : P. GODET.

#### Théâtre de Saumur.

Jeudi 9 septembre 1875.

Représentation extraordinaire avec le concours de

M<sup>lle</sup> SCRIVANECK

Des théâtres du Palais-Royal, des Variétés, etc.

M. VASSOR

Du théâtre du Vaudeville,

Accompagnés d'Artistes de Paris.

Librairie FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, PARIS.

**LA MODE ILLUSTRÉE**  
JOURNAL DE LA FAMILLE

SOUS LA DIRECTION  
DE M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine : il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois ; — 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges ; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste : dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trimestre un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr.

4<sup>e</sup> édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques : il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes ; les dix-huit premiers fascicules sont en vente.

A propos de la prochaine inauguration de la statue de Châteaubriand à Saint-Malo, on recherche, on cite des anecdotes relatives à la vie de l'auteur du Génie du Christianisme. Tout le monde connaît l'écrivain et le poète, mais l'homme ne nous a guère été révélé que depuis deux ans par un volume qui a eu un grand retentissement. Ce livre, dû à la plume d'une personne qui a vécu dans son intimité, a été publié chez Michel Lévy, sous ce titre : *Les enchantements de Prudence*. Il a excité au plus haut point l'intérêt par les piquantes révélations dont il abonde sur Châteaubriand.

Un livre curieux, écrit d'après des documents précieux, des Mémoires inédits, et présentant sous un jour nouveau un des plus saisissants épisodes de notre histoire nationale, *Stofflet et la Vendée*, par M. Edmond Stofflet, vient de paraître à la librairie B. Plon et C<sup>ie</sup> à Paris. L'auteur ne fait pas seulement la biographie de l'illustre général dont il porte le nom : il raconte toute l'histoire politique et militaire de la Vendée, et nous fait assister aux

mémorables combats de la « Guerre des Géants. » Le volume est orné d'une carte qui permet de suivre exactement la marche des armées royalistes et républicaines.

Ce livre est en vente à Saumur, chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean.

M. le comte de Paris vient de faire paraître chez les éditeurs Michel Lévy les tomes III et IV de son *Histoire de la guerre civile en Amérique*. Ces deux nouveaux volumes présentent d'autant plus d'intérêt qu'à l'époque où le récit est arrivé, les parties belligérantes ont des armées également nombreuses et aguerries, des généraux qui rivalisent de vigueur, d'audace et de talent. Cette phase de la guerre de la sécession est féconde en enseignements de tout genre. Des cartes stratégiques qui sont jointes à l'ouvrage permettent de suivre pas à pas les opérations militaires.

L'Eau de la source **MARIE DE VALS**, si efficace contre les maladies des femmes et des jeunes filles, et eau de table par excellence, s'expédie de Paris au prix de 31 fr. la caisse de 50 bouteilles capsulées et 16 fr. la caisse de 25 bouteilles. S'adresser au dépôt, rue de Vanves, 12, Paris. (224) (Voir aux annonces.)

**EAU FIGARO**

Teinture p<sup>re</sup> Cheveux et Barbe, garantie sans nitrate. Parfum délicieux. Emploi facile. Résultat certain. Paris, Société d'Hygiène cosmétique, 1, B. Nouvelle, La B. 58. A Saumur, chez Bouché, 2, rue Saint-Jean.

**CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14<sup>e</sup> ANNÉE)**

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0. Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Pelletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers :

6 heures 10 minutes du matin.  
11 — 20 — — — —  
7 — 38 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

6 heures 45 minutes du matin.  
10 — 45 — — — —  
6 — 50 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 SEPTEMBRE 1875.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre. . . . .	66 65	» 25	» »	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . . . .	742 50	» »	» »	Canal de Suez, jouiss. janv. 70. . . . .	692 50	2 50	» »
4 1/2 % jouiss. septembre. . . . .	97 50	» »	» 90	Crédit Mobilier. . . . .	165	1 25	» »	Crédit Mobilier esp., j. juillet. . . . .	622 50	5	» »
5 % jouiss. novembre. . . . .	104	» 40	» »	Crédit foncier d'Autriche. . . . .	550	5	» »	Société autrichienne, j. janv. . . . .	607 50	» »	» »
Obligations du Trésor, t. payé. . . . .	470	» »	» »	Charentes, 400 fr. p. j. août. . . . .	345	» »	» »	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857. . . . .	325	» »	» »	Est, jouissance nov. . . . .	378 75	3 75	» »	Orléans. . . . .	314 25	» »	» »
Ville de Paris, oblig. 1855-1860. . . . .	472 50	» »	» 50	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov. . . . .	962 50	» »	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	312 50	» »	» »
— 1865, 4 % . . . . .	302 50	» »	» »	Midi, jouissance juillet. . . . .	695	» »	3 75	Est. . . . .	311	» »	» »
— 1869, 3 % . . . . .	346	» »	» 1	Nord, jouissance juillet. . . . .	1172 50	2 50	» »	Nord. . . . .	316	» »	» »
— 1871, 3 % . . . . .	323	» »	» 1	Orléans, jouissance octobre. . . . .	993 75	» »	» »	Ouest. . . . .	309 50	» »	» »
— 1875, 4 % . . . . .	466 50	» »	» 50	Ouest, jouissance juillet, 65. . . . .	618 75	» »	1 25	Midi. . . . .	309	» »	» »
Banque de France, j. juillet. . . . .	3865	» »	» »	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill. . . . .	» »	» »	» »	Deux-Charentes. . . . .	290	» »	» »
Comptoir d'escompte, j. août. . . . .	600	» 5	» »	Compagnie parisienne du Gaz. . . . .	1000	» 5	» »	Vendée. . . . .	228 75	» »	» »
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. . . . .	500	» »	» »	Société Immobilière, j. janv. . . . .	24	2 75	» »	Canal de Suez. . . . .	530	» »	» »
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . . . .	325	» »	» »	C. gén. Transatlantique, j. juill. . . . .	387 50	» 5	» »				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. . . . .	915	» »	» »								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — — — (s'arrête à Angers).  
9 — 1 — — — — omnibus.  
1 — 33 — — — — soir, omnibus.  
4 — 12 — — — — express.  
7 — 23 — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 4 minutes du matin, omnibus-milite.  
8 — 30 — — — — omnibus.  
9 — 50 — — — — express.  
12 — 38 — — — — soir, omnibus.  
4 — 44 — — — — omnibus.  
10 — 28 — — — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 18.

Etude de M<sup>e</sup> ALBERT, avoué-licencié à Saumur.

D'un exploit du ministère de Du-four, huissier à Saumur, en date du quatre septembre mil huit cent soixante-quinze, dûment enregistré,

Il appert : que M<sup>me</sup> Julia Dupont, épouse, sans profession, de M. Arthur Mesmin, négociant, avec lequel elle demeure au Pont-Foucharde, commune de Bagneux, a formé une demande en séparation de biens contre lui,

Et que M<sup>e</sup> Albert, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, rue de la Petite-Douve, 7, a été constitué pour la demanderesse, sur ladite assignation.

Pour extrait, certifié conforme et véritable, par l'avoué-licencié sous-signé.

A Saumur, le six septembre mil huit cent soixante-quinze. (431) L. ALBERT.

**A CÉDER OU A LOUER**

UN **MAGASIN DE PARAPLUIES**

Rue du Portail-Louis, n<sup>o</sup> 52.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve PICARD-OGER. (397)

**A CÉDER**

Pour cause de santé.

**MAGASIN DE FERBLANTERIE**

BIEN ACHALANDÉ.

Situé dans un des meilleurs quartiers de la ville de Blois.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance de suite.

**UNE MAISON**

Sise à Noyant, canton de Gennes, Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie. S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

**UNE MAISON**

Rue de l'Echelle.

S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

**A VENDRE**

**UN FONDRE**

D'une contenance d'environ trente-deux barriques.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

D'OCCASION,

UNE TABLE acajou, à rallonges, de douze couverts ;

UNE GLACE à cadre d'ébène, de 1 mètre 50 sur 90 centimètres.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

Par suite de départ,

**UNE AMÉRICAINE**

BON CHEVAL ET HARNAIS.

S'adresser au bureau du journal.

**PRAIRIE AU VERT**

**POUR CHEVAUX**

Aux Huraudières.

S'adresser à M. Bouché, hôtel de la Boule-d'Or, ou à M. FOUCHIER, près la barrière du Bray.

**LIEBIG**

**BOUILLON INSTANTANÉ**

ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX

Pour Soupes et pour Assaisonnements

4 MÉDAILLES, 5 DIPLOMES D'HONNEUR

1867, 1868, 1869, 1872, 1873

Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne

Mis hors concours — Lyon 1872

SE VEND PARTOUT

EN GROS : 30, rue des Pelitescouries, PARIS.

UNE MAISON DE ROUENNERIE demande un apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

**RIELLANT**

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**L. HUET,**

NATURALISTE-EMPAILLEUR,

Rue de Fenet, maison Alleaume,

A SAUMUR,

A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empanner toutes sortes d'animaux, d'après les procédés les plus connus et les meilleurs.

Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements.

Le tout à des conditions très-avantageuses. (202)

LE

**JOURNAL DU DIMANCHE**

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.

La collection se compose actuellement de 50 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. de pour les départements 4 fr

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

**SAVONNERIE DES CHATELLIERS PRÈS RAMBOUILLET**

Au capital de 650,000 fr. Siège social : 44, rue de Provence, Paris.

Marque de fabrique B.-D. — Médaille de mérite. Vienne 1873.

Savon B.-D. à l'Amer de Bouff, breveté s. g. d. g. Sans pareil pour lainages, soieries, étoffes de couleur.

Chez les principaux Epiciers de province.

**SAVON BALSAMIQUE B.-D. BREVETÉ S. G. D. G. AU GOUDRON DE NORWÈGE**

Son usage pour la toilette prévient et guérit toutes affections de la peau.

Chez les principaux Pharmaciens et Herboristes des Départements.

Dépôt central : 28, rue des Halles, 28, PARIS.

EXIGER LA MARQUE B.-D.

**EAU DENTIFRICE**

DU CHIMISTE GOULARD,

Recommandée par les célébrités médicales.

Ce dentifrice a la vertu de conserver les dents, les émailler, les raffermir et les fortifier, les entretenir saines et blanches, en arrêter les douleurs et la carie, détruire la mauvaise haleine, revivifier les gencives pâles, molles, saignantes, gonflées, guérir les dents déchaussées, soulager les personnes prédisposées au scorbut, et tenir la bouche dans un état de fraîcheur continuelle, en procurant à l'haleine une odeur suave et des plus agréables.

Prix du flacon : 5 fr., 3 fr., 1 fr. 75.

Dépôt général, à Paris, rue de l'Entrepôt, 5.

A SAUMUR, chez Henri MACHET, coiffeur, rue d'Orléans.

**SOURCE MARIE VALS SOURCE SOPHIE**

Eaux minérales toniques, apéritives, digestives et très-gazeuses.

L'eau de la source MARIE, la plus ancienne de VALS et la seule honorée d'une médaille. SOUVERAINE dans les maladies de l'appareil génital et du système nerveux, est SANS RIVALE contre les affections des femmes et des jeunes filles.

Eau de table par excellence, légère à l'estomac, rafraîchissante et très-digestive, elle ne trouble pas du tout le vin et produit une boisson gazeuse des plus agréables.

VALS-SOPHIE remplit toutes les indications de VALS-MARIE, mais elle est plus minéralisée et plus énergique. L'efficacité de ces Eaux est confirmée par les nombreuses attestations de médecins et de malades : elles peuvent être transportées en tout pays, sans la moindre altération.

S'adresser, pour les expéditions, à MM. GAUCHERAND frères, à VALS (Ardèche), ou au DÉPOT, rue de Vanves, 12, PARIS. (227)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.